

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Filhol, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 05-01 du 26 septembre 2025

PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP) – AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ EN SEINE-SAINT-DENIS 2024-2026

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention triennale de coopération pour le développement de la biodiversité en Seine-Saint-Denis 2024-2026 en date du 2 septembre 2024,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de 40 200 euros au Muséum national d'histoire naturelle au titre du projet porté par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) pour l'année 2025 ;

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de coopération pour le développement de la biodiversité 2024-2026 avec le Muséum national d'histoire naturelle agissant au nom et pour le compte du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), dont le projet est ci-annexé ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer cet avenant n°1 au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.